

**Les propriétaires de lots boisés de  
la MRC Rimouski-Neigette  
ne participant pas au  
programme d'aménagement**

**Résultats d'une enquête**

*Rapport présenté par*

**Oleg Stanek**

au

**Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent**

et à

**La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent**

UQAR-Grideq

Mai 2001

# **Les propriétaires de lots boisés de la MRC Rimouski-Neigette ne participant pas au programme d'aménagement**

## Résultats d'une enquête

---

### ***Objectifs***

L'enquête dont voici les résultats, est la première étape d'un projet plus vaste, mené conjointement par le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent et la MRC Rimouski-Neigette. Il s'agit d'un projet pilote visant à définir des mécanismes d'application du PPMV à l'échelle régionale, dans le but d'offrir à tous la possibilité de rencontrer les exigences de marché dans l'éventualité d'une certification forestière. Les propriétaires ne participant à aucun volet du programme d'aménagement sont ciblés de façon particulière par la démarche.

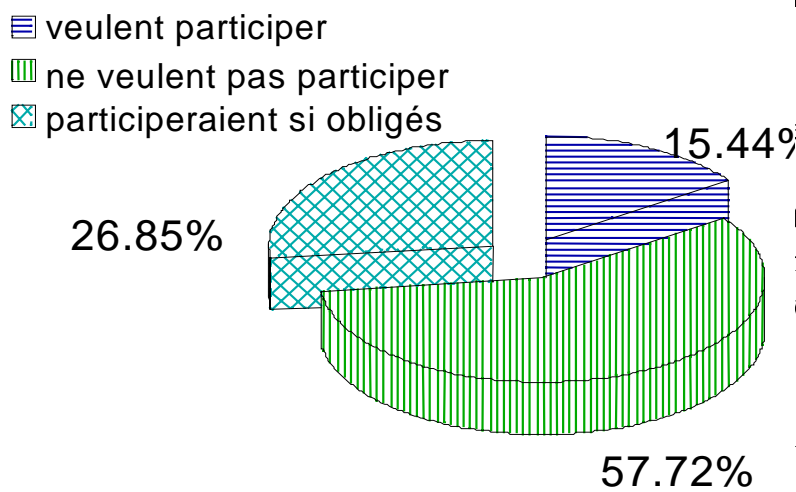
On retrouve parmi les principaux objectifs poursuivis par cette enquête:

1. De vérifier l'existence d'un intérêt suffisant chez les propriétaires non participants pour justifier la continuité du projet;
2. De faciliter le choix des actions à entreprendre pour convertir les propriétaires non participants à la cause de l'aménagement;
3. De décrire la perception et le degré d'acceptation des propriétaires non participants face au principe du développement durable;
4. De mesurer une série de valeurs repères pour évaluer l'impact des interventions réalisées.

### ***Méthodologie***

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de 183 propriétaires de lots boisés de la MRC Rimouski-Neigette présumés inactifs dans le cadre du programme d'aide à l'aménagement durant l'année 2000. En fait, pour la sélection de l'échantillon, seulement les propriétaires résidant en dehors des municipalités recommandées pour la fusion avec Rimouski par le mandataire de la Ministre des Affaires municipales ont été prises en

compte. L'enquête s'intéressait plus particulièrement aux propriétaires qui ne participaient à aucun des deux volets du programme d'aménagement (426 individus). Cependant, compte tenu des retards dans la mise à jour des fichiers du syndicat, parmi les 183 entrevues réalisées, dans 18 % des cas, il s'agissait en fait de personnes qui se considéraient participants au programme dans un ou dans l'autre de ces volets. Il est vrai toutefois, comme le montrent plusieurs apostilles des enquêteurs, que si le cordon ombilical avec le programme n'a pas été coupé, il s'est avéré dans les entrevues réalisées, les propriétaires signalant qu'ils n'auraient été complétés,



par les entrevues comportait une section à la fin, une section était aussi destinée à permettre d'exprimer librement son opinion. Les commentaires en rapport avec les entrevues se sont déroulés au cours de la phase de l'enquête.

La fiabilité de ces différentes analyses est de 95 %.

**Observations générales**

Nous indiquerons plus loin les détails concernant l'enquête. Qu'il nous soit permis de formuler ici quelques commentaires généraux. Tout d'abord, en comparant avec les données des enquêtes de 1994, il ne semble pas y avoir de progrès très significatif dans la pénétration du programme d'aménagement. Comme alors, aujourd'hui encore environ un propriétaire sur trois demeure à l'écart et, parmi eux, la majorité entend le rester. Ainsi, si nous excluons les participants (figure 1), 15 % seulement se montrent intéressés (arguant pour la plupart l'ignorance des programmes existants). La majorité, 58 % refuse d'adhérer au programme quoi qu'il advienne, alors que 27 %, tout en n'étant pas intéressés *a priori*, s'y résignerait si l'accès aux marchés ou une meilleure rémunération en dépendaient. Mais l'enquête met aussi en lumière un élément nouveau. C'est du moins ce qui ressort des commentaires formulés par quelques répondants, parmi les plus déterminés à émettre leur opinion.

**Figure 1** Les non-participants selon leur attitude à l'endroit du programme d'aménagement

Ce groupe émet des réserves quant aux agissements des OGC lors de la réalisation de leur mandat sur les lots privés. Sans véritablement marquer une tendance, ce signal devrait être interprété comme un courant d'opinion à prendre à considération.

Depuis les enquêtes précédentes, nous pouvons observer une évolution significative des «mentalités» : en effet, en 1994, comme dans plusieurs sondages subséquents en Gaspésie, l'idée d'une réglementation publique, surtout municipale, des pratiques forestières sur des lots privés était considérée avec beaucoup de méfiance, voire d'hostilité. Aujourd'hui, une majorité très substantielle se dit tout à fait d'accord avec un contrôle public de certaines activités sur les lots privés et presque personne ne s'y oppose franchement.

Une observation analogue pourrait être formulée à propos de l'importance que les propriétaires disent accorder aux divers éléments de pratiques forestières plus «saines». Cela montre que les principes généraux du développement durable sont devenus, aujourd'hui, partie intégrante d'une sorte de *political correctness* à laquelle il est difficile de s'opposer. Remarquons toutefois que plus on se pare des vertus d'aménagement durable, moins on effectue de travaux d'aménagement sur les lots et moins on est enclin à changer ses propres pratiques forestières (ce qui n'est toutefois pas illogique : voir note 2). En fait, c'est le doute quant à la qualité des interventions présentes qui est le meilleur indicateur de dynamisme des propriétaires dans le domaine d'aménagement.

S'il semble assez clair que les réfractaires ne constituent pas une clientèle susceptible de s'engager dans une démarche impliquant des changements de grande envergure (la majorité disent qu'ils ne changeraient pas leurs pratiques même si cela devrait entraîner l'impossibilité de vendre leur produit), il est cependant possible que certains pourraient être intéressés par une sorte d'hybride de l'aide individuelle et regroupée qui, tout en préservant leur autonomie - valeur très prisée dans ce groupe - les dégagerait de la responsabilité de prendre des décisions et de s'occuper eux-mêmes de l'exécution des travaux. En effet, leur désengagement ne procède pas nécessairement de la mauvaise volonté, mais tient surtout à

l'âge avancé ou au désintéret pour la foresterie.

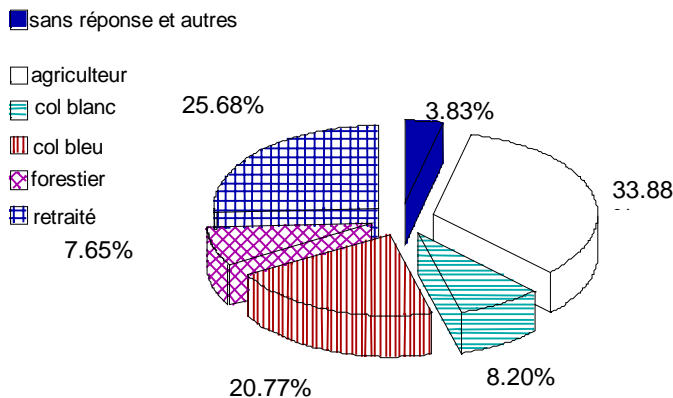
***Participants et non-participants au programme d'aménagement***

Les 18 % des propriétaires de l'échantillon ayant conservé des relations avec le programme d'aménagement se distinguent des autres à de nombreux égards. Ils se recrutent surtout dans trois municipalités, Saint-Valérien (35 %), Saint-Narcisse (18 %) et Saint-Eugène (12 %). La majorité, 59 %, a un emploi (un sur deux est agriculteur). Ils possèdent également plus de lots que les autres, répartis sur des superficies plus importantes et, dans tous les domaines, leur production est significativement plus élevée. Ils exécutent nettement plus souvent des travaux d'aménagement : ainsi, par exemple, un sur deux a fait des coupes d'éclaircie comparativement à 23 % des non-participants, 27 % ont fait des travaux de préparation, de reboisement et d'entretien comparativement à 5 % des non-participants, etc. Il s'ensuit que le volume du travail effectué sur les lots des participants dépasse de beaucoup celui des non-participants : parmi ces derniers, l'investissement en travail représente moins de 20 jours/année pour 72 %, tandis que 62 % des participants ont effectué ou fait effectuer plus de 20 jours/année de travail.

Quatre participants sur cinq sont ouverts au changement des pratiques sur leurs lots boisés alors que la majorité des non-participants ne le sont pas. Les motifs de possession de lots sont aussi différents : pour les non-participants, l'autoconsommation est le motif principal largement dominant (44 %) alors que pour les participants, c'est la constitution d'un patrimoine pour les enfants.

Parmi les non-participants, trois groupes peuvent être distingués : d'abord ceux qui montrent un intérêt pour le programme (15 %), ensuite ceux qui se résigneraient à participer si l'accès aux marchés ou la possibilité de vendre à de meilleurs prix en dépendaient (27 %) et, finalement, ceux, majoritaires, qui refuseraient de participer en tout temps (58 %, voir la figure 1). Les intéressés ne se différencient pas des non-intéressés par une plus grande ouverture aux changements. Leurs particularités sont à la fois spatiales (ils habitent dans un rang, mais dans des municipalités périurbaines) et idéologiques (la structure des motivations de possession des lots ressemble davantage aux participants, notamment par un intérêt

plus marqué pour les retombées économiques de leur propriété). Ils sont aussi plus souvent professionnellement actifs que les non-participants convaincus (dont la majorité est composée de retraités) et la nature de leurs activités nous conduit à penser qu'il s'agit avant tout de personnes ayant immigré récemment dans l'espace périurbain. Là, ils ont acquis des lots boisés (où est souvent située leur résidence) sans être intégrés dans les réseaux habituels d'acculturation à l'aménagement. Cela explique, entre autre, leur manque d'information sur l'existence du programme. Dans leurs motifs de possession de lots boisés, prévalent les aspects ludiques - à la base de leur achat - mais la dimension de «placement» est aussi présente. Les intéressés invoquent plus souvent que les autres le manque d'information concernant les programmes. Soulignons que l'individualisme marqué de ce groupe le ferait opter majoritairement pour l'aide individuelle.



non-participation au programme  
 omie : majoritaire partout, parmi les  
 rté d'exploiter son lot à sa façon» est

cipé au programme d'aménagement,  
 le. Les principales raison de leur  
 ie cela leur imposait ou encore à une

**Âge, sexe et profession**

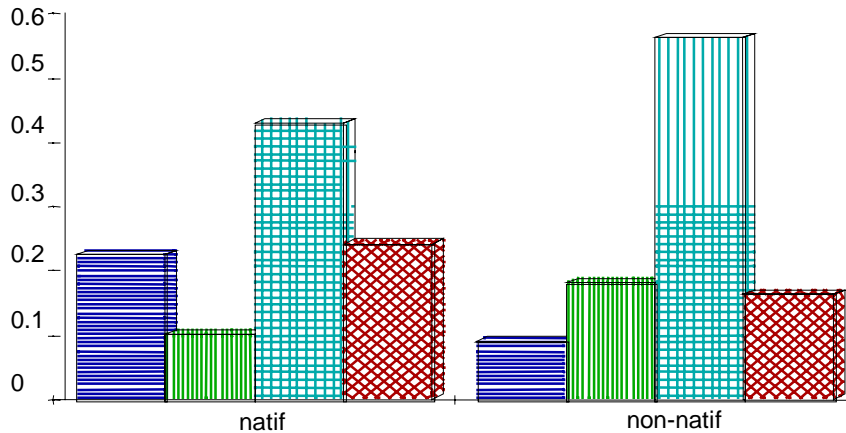
L'enquête de 1994 a montré que la participation au programme d'aménagement déclinait fortement avec l'âge des propriétaires. Cela se vérifie dans l'échantillon actuel : la moyenne d'âge est de 57 ans et 67 %

**Figure 2** Les catégories professionnelles de propriétaires interrogés

des répondants ont dépassé 50 ans. Outre les relations habituelles ou évidentes, les différences entre les groupes d'âge de notre échantillon ne sont pas très prononcées, en raison notamment de la faiblesse des cohortes plus jeunes. Signalons que les superficies boisées et la production sont les plus élevées entre 40 et 65 ans. Pour les propriétaires les plus âgés, la finalité principale de l'aménagement est de rendre leur boisé plus agréable pour les loisirs, alors que les plus jeunes invoquent

majoritairement la maximisation des rendements. L'importance du revenu qu'apporte l'exploitation des lots décroît également avec l'âge : 68 % des propriétaires de plus de 65 ans n'en retirent aucun.

Les femmes représentent 10 % de l'échantillon. Dans la moitié des cas, elles sont devenues propriétaires grâce à un héritage, le plus souvent à la générale, le nombre des lots ont inférieurs aux hommes.



agriculteurs forment le groupe des catégories professionnelles. Les travailleurs forestiers que les agriculteurs que nous avons interrogés (3 % des répondants) que ceux qui ont été comptabilisés que ceux qui ont

**Les nouveaux résidents**

**Figure 3** Attitude devant le programme d'aménagement selon les natifs et les non natifs

La grande majorité (70 %) des propriétaires de lots boisés est née au village où ils résident présentement. Cela met en évidence le rôle de frein que joue la propriété foncière dans les mouvements migratoires. Rappelons que, dans le milieu rural bas-laurentien, la majorité des résidents sont nés ailleurs que dans la municipalité de leur résidence actuelle. Les femmes, bien entendu, sont plus rarement natives de la localité que les hommes (une sur deux).

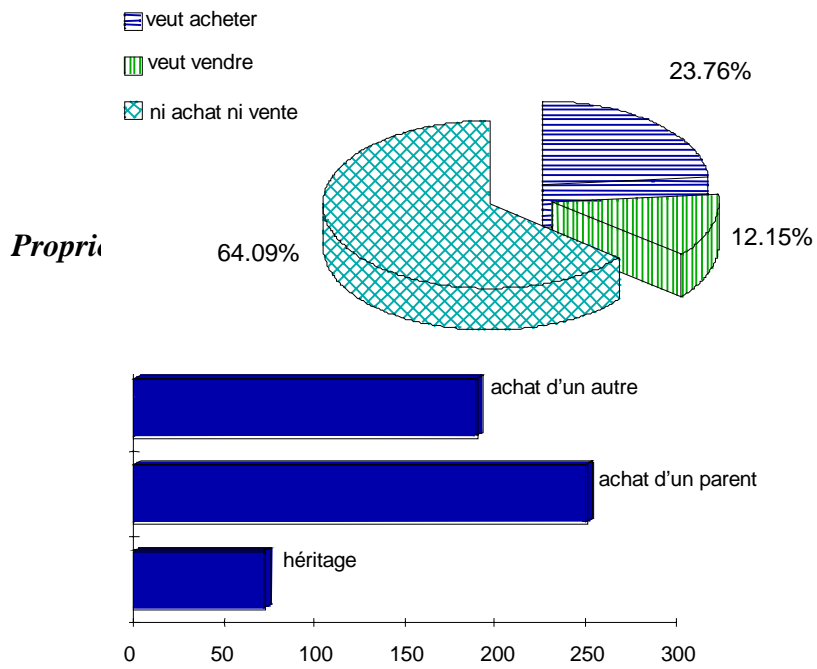
Les natifs ont plus souvent un emploi (43 % comparativement à 29 %) tandis que les non-natifs sont plus souvent retraités (55 % comparativement à 38 %). La propriété foncière des natifs est plus importante ainsi que leur production. Leurs boisés contribuent d'ailleurs davantage à leur revenu familial (ainsi, par exemple, 71 % des nouveaux résidents ne tirent aucun revenu de leur lots comparativement à 47 % des natifs). Les natifs souhaitent acheter d'autres lots plus souvent que les non-natifs (38 % comparativement à 14 %). Dans notre échantillon, 25 % des natifs participent au programme d'aménagement alors que ce n'est le cas que pour 11 % des nouveaux résidents. Ces derniers sont en revanche plus

intéressés à participer (18 % comparativement à 10 %) ou encore ne connaissent pas le programme (20 % comparativement à 9 %).

Si l'autoconsommation figure parmi les motifs principaux de possession dans les deux groupes, les natifs l'invoquent nettement plus souvent, tandis que les nouveaux résidents font appel à d'autres raisons (notamment loisirs et la construction de leur maison).

Les nouveaux résidents affirment plus souvent que les natifs qu'ils accordent plus d'importance aux pratiques d'aménagement durable (ainsi, la protection des habitats fauniques est jugée «très importante» par 67 % des nouveaux résidents comparativement à 41 % des natifs, la protection de la qualité de l'environnement par 87 % comparativement à 75 %, etc.). Si les nouveaux résidents sont davantage en faveur de l'intervention des pouvoirs publics dans la forêt privée (par exemple, 58 % se déclarent «tout à fait d'accord» avec une réglementation visant à protéger le paysage comparativement à seulement 36 % des natifs), ils sont plus réfractaires au changement de leurs pratiques forestières (seulement 34 % accepteraient comparativement à 62 % des natifs).

Si les nouveaux résidents se montrent plus souvent intéressés au programme d'aménagement que les natifs (18 % comparativement à 10 %) ils comportent également une cohorte plus importante de propriétaires réfractaires à toute idée de participation (56 % comparativement à 43 %)



**Figure 4** Formes d'acquisition de lots boisés

La manière la plus fréquente pour acquérir un lot boisé a été l'achat à la famille, suivie de l'achat aux non apparentés.

Dans notre échantillon, le maximum des acquisitions a été effectué il y a plus de trente ans. Les acquisitions ont diminué jusqu'à il y a environ vingt ans, pour se mettre à augmenter par la suite. Depuis cinq ans, nous assistons à une nouvelle diminution.

**Figure 5** L'intention de vendre ou d'acheter des lots boisés

En raison de l'âge plus élevé de nombreux répondants comparativement à l'ensemble des propriétaires il y a une plus grande propension à vendre des lots et un moindre désir d'en acquérir d'additionnels. Malgré cela,

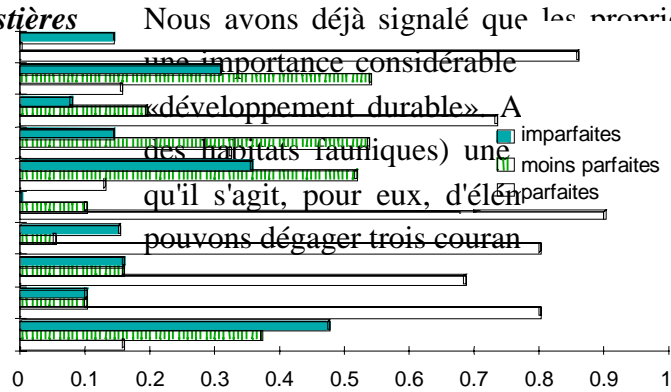
l'écart entre l'offre et la demande demeure considérable.

**Motifs de possession des lots**

Deux motifs de possession des lots dominant dans notre échantillon : le principal est l'autoconsommation (essentiellement le bois de chauffage), l'autre est la constitution d'un patrimoine à léguer aux enfants.

**Pratiques forestières**

Trinité-des-Monts  
St-Eugène  
St-Narcisse  
St-Valérien  
St-Fabien  
St-Marcellin  
Ste-Blandine  
St-Anaclet  
Esprit-Saint  
Bic

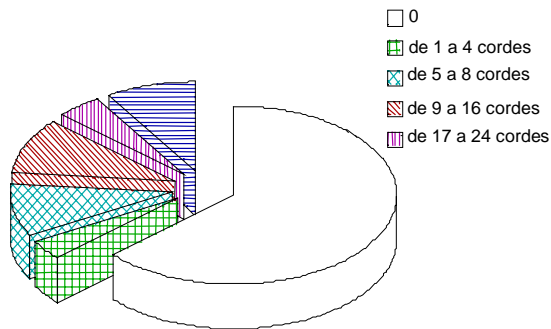


Nous avons déjà signalé que les propriétaires estiment qu'ils accordent une importance considérable au «développement durable» (A des habitats ruraux) une fois qu'il s'agit, pour eux, d'élaborer un plan de gestion.

Malgré cela, nous constatons que sous-tend le terme «développement durable» une conception (assurer la qualité de l'environnement) qui est essentielle et qui est toujours présente. Malgré cela, nous constatons que sous-tend le terme «développement durable» une conception (assurer la qualité de l'environnement) qui est essentielle et qui est toujours présente.

**Figure 6** Importance accordée aux pratiques forestières durables dans le municipalités

- a) le premier, près de la moitié (48 % des répondants), regroupe les répondants qui affirment accorder une très grande importance à l'ensemble des objectifs;
- b) le deuxième (31 % des répondants) n'accorde une «très grande importance» qu'au maintien de la variété des types de forêt et à l'environnement, les autres aspects n'étant jugés qu'«assez importants»;
- c) le troisième groupe (21 % des répondants) est le plus critique quant à ses pratiques, tous les objectifs n'étant jugés qu'«assez importants».



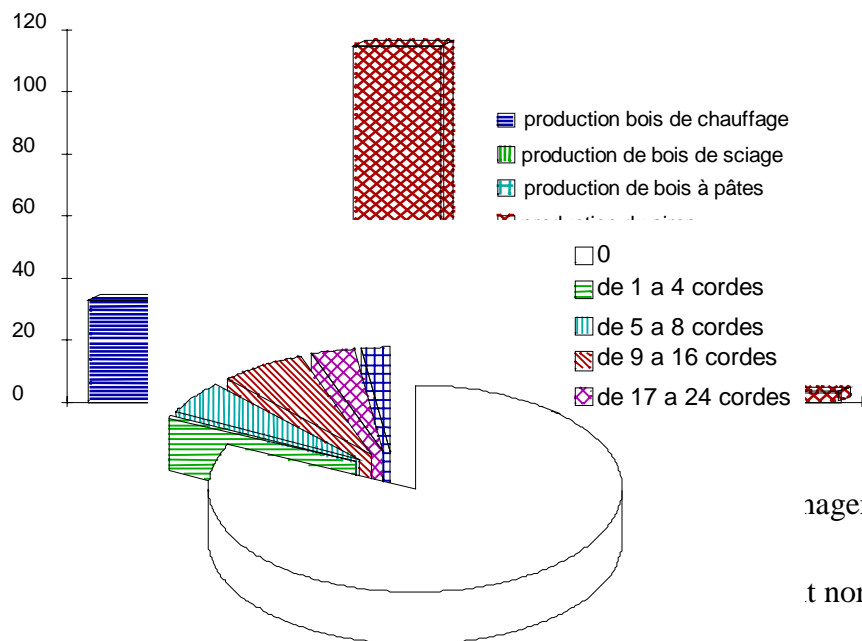
**Figure 7** Production du bois de sciage

Ceux qui doutent que leurs pratiques soient parfaites (les deux derniers groupes) se recrutent surtout à Saint-Fabien, à Saint-Valérien et à Saint-Eugène, ailleurs la «perfection» est de règle. Les natifs ont tendance à être plus autocritiques que les nouveaux résidents. Une très grande majorité des femmes, 72 %, fait partie du premier groupe alors que ce n'est le cas que pour 46 % des hommes. Ceux qui participent au programme d'aménagement sont plus critiques à l'endroit de leurs pratiques que les non-participants ; parmi ces derniers, il en va de même pour ceux qui se disent intéressés à adhérer au programme. Soulignons que les «critiques» font nettement plus d'activités d'aménagement sur leurs lots que les «parfaits». Seulement un sur trois membres du premier groupe se dit prêt à changer ses pratiques forestières, tandis que respectivement 71 % et 74 % des membres des deuxième et troisième groupes sont ouverts aux changements.

Parmi les professions, ce sont les agriculteurs qui doutent le plus sur la «perfection» de leurs pratiques.

### ***Production***

Dans 15 % des cas, il n'y a eu aucune production en 2000 et 41 % des propriétaires n'ont récolté que du bois de chauffage. Remarquons qu'une partie très substantielle de la production est réalisée par les propriétaires



aménagement.

et normale leur production en 2000.

**Figure 8** Production moyenne de ceux qui aménagent et de ceux qui n'aménagent pas

**Figure 9** Production du bois à pâtes

Signalons que les «autres ressources que le bois» identifié par les propriétaires sont assez conventionnelles : un sur quatre a, sur ses terres, une érablière, 3 % parlent de terres arables, 3 % d'une sablière ou d'une gravière, dans deux cas nous rencontrons des tourbières, un répondant mentionne les «sous-produits de la forêt» et un l'eau potable.

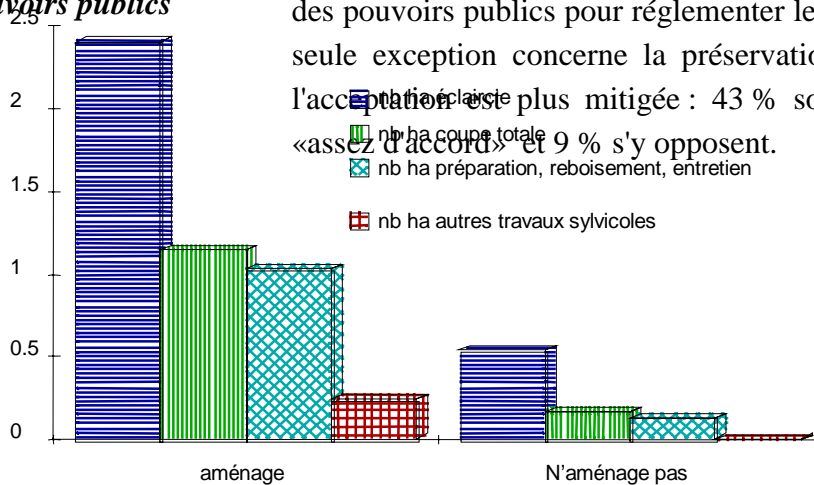
Lorsque les propriétaires qui ne font pas partie du programme d'aménagement déclarent des travaux de coupe d'éclaircie, il s'agit le plus

*Activités*

## *d'aménagement*

souvent, selon les enquêteurs, du ramassage du bois mort. La figure 10, qui met en évidence la performance moyenne de ceux qui aménagent et de ceux qui n'aménagent pas, ne tient pas compte de cet avertissement. Pour compléter le tableau, remarquons que 67 % des propriétaires n'ont réalisé aucune activité d'aménagement.

## *Intervention des pouvoirs publics*



Les propriétaires sont très majoritairement d'accord avec l'intervention des pouvoirs publics pour réglementer les pratiques sur les lots privés. La seule exception concerne la préservation de la qualité du paysage où l'acceptation est plus mitigée : 43 % sont «tout à fait d'accord», 47 % «assez d'accord» et 9 % s'y opposent.

**Figure 10** Superficies moyennes aménagées.

Au sein de notre échantillon, la seule différence significative est le degré d'adhésion à l'idée de faire intervenir les pouvoirs publics dans la forêt privée. Environ deux tiers sont d'emblée favorables, un tiers fait montre de quelques réticences (quoique rarement d'une franche opposition).

Certaines municipalités se distinguent par une proportion élevée des fervents défenseurs de l'intervention publique, notamment Bic, Saint-Anaclet, Saint-Fabien et Saint-Eugène. Dans certaines autres, comme Saint-Narcisse, Esprit-Saint et Sainte-Blandine, les réticents sont plus nombreux.

L'ouverture au changement des pratiques forestières est un bon indicateur de l'appui à la réglementation par les pouvoirs publics des activités dans la forêt privée : ceux qui sont disposés à changer leur pratiques soutiennent cette réglementation à 75 % tandis que ce n'est le cas que pour 43 % des plus conservateurs.

Les gros propriétaires et producteurs sont plus réticents à appuyer cette idée que les petits, ainsi que ceux qui envisagent acheter des lots supplémentaires. Naturellement, ceux qui ont réalisé des coupes totales se retrouvent plutôt du côté des réticents.

En ce qui concerne les professions, les agriculteurs sont fortement favorables à la réglementation (79 %). Chez ceux qui se déclarent «retraités», l'appui tombe à 51 %.

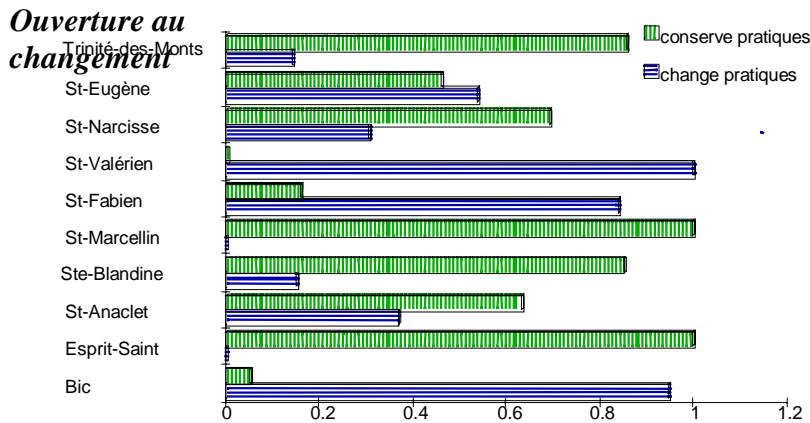


Figure 11 Ouverture au changement dans les diverses municipalités

Il s'agit, bien entendu, d'une ouverture au changement sous contrainte : nous avons demandé aux propriétaires jusqu'à quel point ils étaient disposés à changer leurs pratiques forestières *si la vente de leur produit en dépendait*. Dans l'ensemble, une faible majorité, 54 %, se déclare prête à changer. Il existe toutefois des grandes disparités à divers niveaux. Soulignons cependant que même s'il existe une certaine corrélation avec le niveau de scolarité, il n'y a pas de relation statistiquement significative avec l'âge des répondants.

Nous observons notamment une dichotomie très tranchée entre les

municipalités : ainsi, à Saint-Valérien, tous les répondants sont ouverts au changement, à Bic, 95 %, à Saint-Fabien, 94 %. En revanche, à Esprit-Saint et à Saint-Marcellin, tous les répondants sont «conservateurs», à Sainte-Blandine et à Trinité-des-Monts, 85 %, à Saint-Narcisse, 70 %, et à Saint-Anaclet, 63 %. Seule Saint-Eugène présente un profil «normal», c'est-à-dire conforme à la moyenne de l'échantillon.

Les natifs sont plus enclins à changer leurs pratiques (62 %) que les nouveaux résidents (38 %). Les retraités, et plus généralement ceux qui n'ont pas d'emploi, sont significativement plus «conservateurs» que les actifs. Les agriculteurs constituent la catégorie d'emploi la plus ouverte au changement, les forestiers, celle qui l'est le moins, 36 %.

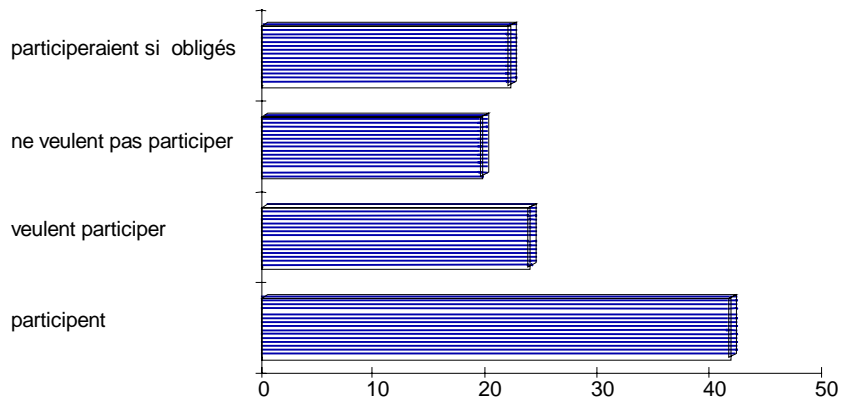
Les propriétaires qui participent déjà au programme d'aménagement sont nettement plus ouverts au changement (77 %) que ceux qui refusent d'y participer (44 %). Le degré d'ouverture au changement de ceux qui accepteraient de participer au programme sous la contrainte du marché est également supérieur à la moyenne.

Ceux dont le revenu dépend plus substantiellement de la production de leurs lots tendent vers la conservation de leurs pratiques.

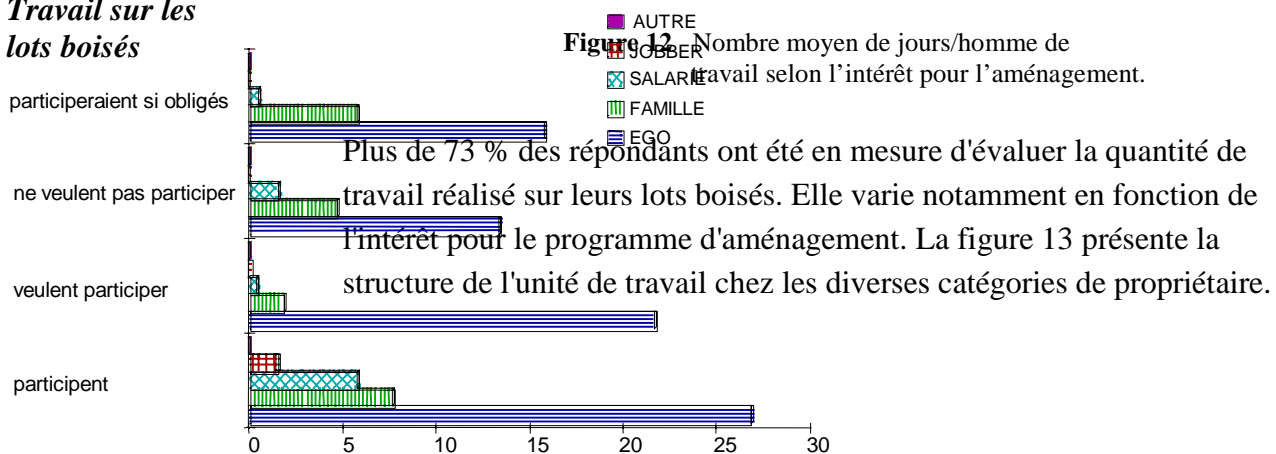
Remarquons finalement qu'à une exception près, les candidats au comité sur les pratiques forestières sont tous ouverts au changement.

### *Vente du droit de coupe*

Deux répondants seulement ont déjà eu recours à cette pratique qui semble donc tout à fait marginale.



**Travail sur les lots boisés**



**Figure 13** Structure de l'unité productive selon l'attitude à l'égard de l'aménagement

**Comité sur les pratiques forestières**

Dix répondants se sont montrés intéressés par la participation à un tel comité (dont certains ont même laissé leur numéro de téléphone).

## Bibliographie

**Stanek, O. 1994.** *Propriétaires de lots boisés dans l'Est du Québec. Quelques résultats d'une enquête.*  
UQAR-Grideq. 174. Pages.

Annexe I

# **QUESTIONNAIRE**

## Questionnaire adressé aux propriétaires de lots boisés

0. Possédez-vous des lots boisés ?

oui  non

(Si **no**, nous vous remercions)

1. Municipalité

2. Êtes-vous né dans cette municipalité ?

oui  non

3. Habitez-vous dans un rang ?

oui  non

4. Sexe  homme  femme

5. Quel est votre âge ? \_\_\_\_ ans.

6. Quel est votre statut civil ?

célibataire  marié(e) ou union de fait

veuf(ve)  séparé(e) ou divorcé(e)

7. Quelle est votre niveau de scolarité ?

primaire  CÉGEP

secondaire non complété  universitaire

secondaire complété

8. a) Quelle est votre profession ou métier ?

b) Avez-vous présentement un emploi ?

oui  non

c) Si **non**, êtes-vous retraité ?

oui  non

9. a) Quelle est la superficie des terres que vous possédez ?

\_\_\_\_\_ ha

b) . Quelle est la superficie de vos terres boisées ?

\_\_\_\_\_ ha

c) Ces terres boisées sont réparties sur combien de lots ?

10. a) Êtes-vous le seul propriétaire de ces lots boisés ?

oui  non

b) Si **non**, combien y a-t-il de copropriétaires autres que vous même ?

S'agit-il de

i. votre conjoint(e)  oui  non

ii. votre père  oui  non

iii. votre (vos) fils  oui  non

iv. votre (vos) fille(s)  oui  non

v. un (des) parent(s)  oui  non

vi. autres personnes  oui  non

11. a) Depuis combien d'années possédez-vous des lots boisés ?

je possède le 1<sup>er</sup> lot que j'ai acquis depuis \_\_\_\_ années

je possède dernier lot que j'ai acquis depuis \_\_\_\_ années

b) Combien de ces lots

i. avez-vous obtenus par héritage ?

ii. par achat d'un parent ?

iii. par achat d'une autre personne ?

iv. par achat du gouvernement ?

12. Au cours des prochaines années, avez-vous l'intention:

a) d'acheter d'autres lots boisés  oui  non

b) de vendre des lots boisés  oui  non

13. a) Sur vos lots, y a-t-il d'autres ressources exploitables que le bois ?

oui  non

b) Si **oui**, lesquelles ?

14. Combien de vos lots sont **présentement** sous aménagement ?

aucun

\_\_\_\_ aide regroupée ?

\_\_\_\_ aide individuelle ?

*Si vous avez des lots sous aménagement, passez à la question 20.*

15. Si **aucun**, avez-vous déjà participé au programme d'aide regroupée ?

oui  non

ou au programme d'aide individuelle (jadis Plan de l'Est) ?

oui  non

*Si vous n'avez participé à aucun de ces programmes, passez à la question 17.*

16. Si vous avez déjà participé à l'un de ces programmes, pourquoi l'avez-vous abandonné ?

- il y avait trop de contraintes
- je ne m'entendais pas avec le conseiller forestier
- ce n'était pas rentable
- autre

17. Pourquoi vous n'avez jamais participé à aucun programme d'aménagement ?

- je manquais d'information ;
- je voulais garder la liberté d'exploiter mes lots à ma façon ;
- mes lots n'ont pas besoin d'aménagement ;
- autre :

18. Avez-vous des amis ou des connaissances proches qui participent aux programmes d'aménagement ?

- oui  non

Si **oui**, pourquoi leur exemple ne vous a pas convaincu d'y participer ?

- ils n'étaient pas satisfaits ;
- je n'ai pas aimé leur dépendance à l'égard des conseillers forestiers ;
- je n'ai pas voulu laisser quelqu'un d'extérieur décider de mes affaires ;
- autre

19. a) Êtes-vous intéressé, présentement, à adhérer au programme d'aménagement pour un ou plusieurs de vos lots boisés ?

- oui  non  je ne le connais pas

b) Si **oui**, le volet qui vous intéresse est-il celui

- aide regroupée
- aide individuelle
- les deux

c) Si **non**, envisageriez-vous de participer au programme d'aménagement si cela procurait des avantages en termes des prix payés pour votre bois ou en termes d'accès aux marchés ?

- oui  non

20. Voici plusieurs raisons pour lesquelles on peut conserver un boisé. Pour chacune, indiquez si oui ou non elle est importante pour vous :

	Importante	peu importante
a) pour agrandir la partie en culture		
b) pour constituer une unité de production forestière viable		
c) pour avoir du bois pour les besoins personnels ou de la famille		
d) pour les revenus tirés de la récolte		
e) pour faire un placement (investissement)		
f) pour une résidence permanente ou secondaire		
g) pour des fins récréatives personnelles		
h) pour le plaisir de posséder une terre		
i) pour constituer un patrimoine pour les enfants		
j) pour fournir du travail à vous-même ou aux membres de votre famille		

k) autre (*précisez*)

21. Parmi toutes ces raisons, quelle est **la plus importante** pour vous ? (*Indiquez la lettre correspondante*)

22. Évaluez l'importance que vous accordez, aux objectifs suivants dans vos pratiques forestières actuelles :

	très important	assez important	peu important
a) assurer la qualité de l'habitat des espèces animales			
b) protéger les cours d'eau			
c) assurer la variété des types de la forêt			
d) assurer la pérennité de la forêt			
e) protéger la qualité de l'environnement			

23. Quelle affirmation, parmi les suivantes, reflète le mieux votre opinion ?

- Il faut chercher à maximiser les rendements de la forêt ;
- Il faut aménager la forêt pour la rendre la plus agréable possible pour les loisirs du propriétaire et de sa famille ;
- Il faut laisser la forêt se développer sans intervenir.

24. Quelle a été la production, au cours de l'année 2000, de vos lots boisés (utilisez l'unité de mesure de votre choix) ?

Produit		Quantité produite	Quantité vendue	Ne sais pas
Bois de chauffage (cordes de 8' par 4' par 16")				
Bois de sciage	tonnes métriques vertes			
	m <sup>3</sup> apparent			
	cordes de 8'			
	1 000 P.M.P.			
Bois à pâtes et papiers	tonnes métriques vertes			
	m <sup>3</sup> apparent			
	cordes de 4'			
	cordes de 8"			
sirop d'érable (gallons)				

Dans l'ensemble, la production de cette année représente-t-elle votre niveau de production habituelle ?

- oui  non

Si **non**, la production de 2000 est elle

- très supérieure  supérieure
- inférieure  très inférieure

au niveau habituel ?

25. Avez-vous déjà vendu un droit de coupe à quelqu'un autre ?

- oui  non

26. Quel pourcentage représente, en moyenne, le revenu de vos lots boisés dans votre revenu familial ?

\_\_\_ %

27. Au cours des trois dernières années, avez-vous effectué ou fait effectuer les travaux suivants sur vos lots ?

a) coupe partielle ou d'éclaircie

- oui  non

Si **oui**, sur combien de hectares ? \_\_\_\_ ha

b) coupe totale

- oui  non

Si **oui**, sur combien de hectares ? \_\_\_\_ ha

Préparation de terrain, reboisement et entretien de la plantation

- oui  non

Si **oui**, sur combien de hectares ? \_\_\_\_ ha

c) Autres travaux sylvicoles

- oui  non

Si **oui**, lesquels

et sur combien de hectares ? \_\_\_\_ ha

28. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord que les pouvoirs publics interviennent dans vos pratiques forestières ?

	tout à fait d'accord	assez d'accord	en désaccord
a) pour limiter les coupes totales (coupes à blanc)			
b) pour limiter les coupes totales au voisinage des cours d'eau			
c) pour limiter la récolte afin de maintenir la capacité de production future de la forêt			
d) pour limiter les coupes afin de préserver la qualité du paysage			

29. a) Si la vente des produits de vos boisés était conditionnelle au changement de vos pratiques forestières actuelles, vous

- changeriez de pratiques afin de pouvoir continuer de vendre
- conserveriez vos pratiques actuelles même si cela pouvait compromettre la possibilité de vendre vos produits

b) Si êtes disposé à changer certaines pratiques, le feriez-vous dans les domaines suivants ?

	oui	non	ne sais pas
a) limiter les coupes totales (coupes à blanc) à 4ha d'un seul tenant			
b) limiter les coupes totales au voisinage des cours d'eau			
c) limiter les récoltes afin de maintenir la capacité de production future de la forêt			
d) s'abstenir de traverser les cours d'eau avec la machinerie agricole ou forestière			
e) protéger les habitats fauniques			
f) s'abstenir d'exploiter les milieux fragiles ou sensibles (marécages, etc.)			
g) limiter les coupes afin de préserver la qualité du paysage			

32. Nous vous prions de formuler tout commentaire concernant votre expérience ou opinions en tant que propriétaire forestier :

---



---



---



---



---



---



---



---

*Nous vous remercions pour votre collaboration.*

30. a) Pouvez-vous évaluer le nombre de jours/hommes que représentent en moyenne les travaux réalisés chaque année sur vos lots boisés

- oui  non

si oui, combien ? \_\_\_\_ jrs.

b) Qui effectue habituellement ces travaux sur vos lots boisés (aménagement et récolte) ?

Vous même \_\_\_\_\_ %

Autres membres de la famille \_\_\_\_\_ %

Travailleurs salariés \_\_\_\_\_ %

Un entrepreneur \_\_\_\_\_ %

Autres \_\_\_\_\_ %

31. Seriez-vous disposé, le cas échéant, à participer aux travaux d'un comité dont le mandat serait d'élaborer des règles visant à encadrer les pratiques forestières pour les rendre plus compatibles avec la protection de la ressource et de l'environnement ?

- oui  non  ne sais pas